

211
RÉPONDANTS

LIGUE DE CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC SIMON

RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LE QUESTIONNAIRE
RELATIF À LA SÉCURITÉ NAUTIQUE ET AU BRUIT
ENGENDRÉ PAR LES EMBARCATIONS MOTORISÉES

Dans l'ensemble, le questionnaire a suscité un vif intérêt auprès des membres de la Ligue et d'autres propriétaires riverains. En effet, tenant compte du grand nombre de conjoints et conjointes parmi nos membres, plus de 50 % d'entre eux y ont donné suite jusqu'à maintenant. Une majorité des 203 répondants ont fait de très nombreuses suggestions relativement à la sécurité nautique, au bruit et à divers autres problèmes connexes. De façon plus générale, l'on souligne l'importance de protéger et d'améliorer la qualité de vie sur nos plans d'eau et autour. Il en découle que l'on souhaite que la municipalité adopte un règlement relatif à la sécurité nautique et surtout qu'elle prenne les moyens nécessaires pour le faire respecter, ainsi que celui sur le bruit.

VOIR LE TABLEAU EN PAGE 8.

À la question 1 relative à la limitation de la puissance des moteurs, 159 des 200 répondants - 80 % - sont en faveur de la limitation de la puissance des moteurs. Cependant, alors que certains préconisent une limitation de puissance à 5, 10, 25 ou 40 CV, d'autres sont plutôt favorables à une limitation variant

de 50 à 60 CV (la majorité) à 100, 150 et même 225 CV, selon la grosseur de l'embarcation. Il semble s'établir un certain consensus à l'effet que les moteurs soient assez puissants pour qu'on puisse s'adonner au ski nautique. Par ailleurs, plusieurs sont d'avis que les moteurs bruyants (avec tuyaux d'échappement exposés ou à l'extérieur ou encore *straight pipes*, moteurs modifiés, turbo jets, etc...) soient interdits.

À la question 2 relative à la limitation de la vitesse, 179 des 198 répondants - 90 % - sont en faveur d'une limitation de la vitesse. La majorité des répondants favorisent un maximum de 30 à 60 km/h. Encore ici, une majorité se dit d'accord avec une limitation de vitesse qui n'empêche pas la pratique du ski nautique. D'autre part, la très grande majorité s'oppose aux excès de vitesse et, qui plus est, exige que l'on circule lentement - en réduisant la vitesse si nécessaire - au voisinage de petites embarcations (en particulier canots, pédalos, planches à voile, voiliers), près du rivage et surtout là où il y a des plages et des baigneurs. À cet effet, l'on parle de courtoisie et de respect des autres. L'on demande aussi que la vitesse soit très réduite sous le pont, aux endroits ou passages étroits (entrées de la baie de l'Ours, de la rivière Petite-Nation, des baies Blais et Gamache, etc...). L'on suggère que des panneaux indiquant la vitesse maximale soient placés aux endroits stratégiques. Plusieurs citoyens, témoins de «démonstrations ridicules» et de «courses stupides», se plaignent des «maniaques» qui

«lâchent leur fou» lorsque la Sûreté du Québec quitte les lieux, particulièrement au lac Barrière et près du quai public du lac Simon. Il y a beaucoup d'autres suggestions. En particulier, l'on réclame une réglementation de la vitesse et l'on demande que l'on prenne les moyens nécessaires (y compris des taxes spéciales sur les embarcations à moteur) pour avoir une patrouille qui fera respecter un tel règlement en tout temps.

À la question 3 relative à la limitation du niveau de bruit sur nos plans d'eau, 172 des 194 répondants - 89 % - se sont dits favorables à une limitation du bruit engendré par les moteurs d'embarcations. L'on suggère de réglementer le nombre de décibels permis pour les moteurs et de n'autoriser l'utilisation d'hydravions qu'à des fins utilitaires ou d'urgence. L'on souligne qu'il y a beaucoup trop de bateaux qui font un bruit excessif, surtout les fins de semaine. Encore ici, l'on demande que les autorités municipales prennent les moyens nécessaires pour interdire les moteurs avec «tuyaux d'échappement mégaphones» ou «systèmes extérieurs d'échappement de type Hollywood Mufflers», les bateaux non réglementés ou modifiés, les *jets* ou *speed boats*, les moteurs *direct-drive* avec tuyaux d'échappement extérieurs, les *sea-doo*, ces derniers étant bruyants et dangereux. Plusieurs soulignent le «ridicule» de la course de *ski-doo* sur l'eau, en raison du bruit et de la pollution par les hydrocarbures. L'on demande aussi que l'on refuse l'accès à nos lacs à certains types d'embarcations de haute performance et très bruyants, y compris

les «tapettes speedboats V8 chromés». De plus, ces types de bateaux sont une menace continuelle pour les voiliers, les planches à voile, les pédalos, les canots, et les baigneurs. Finalement, l'on se plaint des systèmes de son dont le volume est excessif tant sur l'eau que sur la terre et particulièrement la nuit.

À la question 4 relative à la limitation de la hauteur du sillage, 114 des 194 répondants - 56 % - se sont dits favorables à une telle limitation. Cependant, plusieurs considèrent cette question non pertinente car il leur semble trop difficile d'appliquer un contrôle de la hauteur du sillage. En général, l'on suggère de mettre plutôt l'accent sur l'éducation faite auprès des conducteurs, les invitant à être courtois à l'endroit des petites embarcations, motorisées ou non, en faisant le moins de grosses vagues possible. L'on souligne aussi l'importance d'éviter de faire de hautes vagues près des rives puisqu'elles favorisent l'érosion du rivage et l'envasement du littoral (y compris des plages).

À la question 5 relative à l'interdiction ou non de régates ou de courses d'embarcations propulsées par des moteurs à combustion (essence ou diésel), 160 des 194 répondants - 83 % - ne veulent ni régates ni courses qui, selon eux, contribuent à une forme de pollution par le bruit, l'essence et l'huile. La majorité s'oppose donc à l'organisation de régates et encore davantage aux

courses organisées spontanément. Il va sans dire que la course de motoneiges sur l'eau est inacceptable pour la majorité. Par ailleurs, on se montre favorable à d'autres types de compétition telles la traversée à la nage du lac Simon ou les courses de dériveurs, de planches à voiles, de canots, etc. Quelques-uns toléreraient l'organisation d'une régata une fois par année à un endroit où le lac est large et non à l'intérieur des baies ou sur le lac Viceroy, etc.

À la question 6 relative à la priorité des petites embarcations sur les plus grosses, 174 des 193 répondants - 90 % - sont favorables à une telle initiative. Cependant, plusieurs nous ont fait remarquer qu'il s'agit d'un principe fondamental de navigation et qu'il y aurait une législation prévue à cette fin. Aux yeux de plusieurs, il s'agit davantage d'une question d'éthique, de civisme et de courtoisie. En effet, plusieurs se plaignent du manque de courtoisie et de respect de conducteurs de grosses embarcations et de *Sea-doo* à l'endroit des amateurs de voiliers, de planches à voile, de canots, de pédalos, etc. En fait, il y aurait lieu de faire une campagne d'éducation sur la bonne conduite des embarcations à moteur et les principes de sécurité. D'autre part, l'on aimerait que la législation soit appliquée de façon sévère dans les cas d'infractions flagrantes.

Point 7 - autres commentaires et suggestions

De très nombreux commentaires et suggestions ont été transmis par des citoyens de la municipalité en réponse au questionnaire portant sur la sécurité nautique et le bruit. Cette réponse au questionnaire est des plus encourageantes et reflète une réelle préoccupation de la part de nombreux propriétaires riverains quant à l'importance qu'ils attachent à l'environnement et à la qualité de vie autour des lacs Barrière, Simon et Viceroy. Il est impossible de résumer en quelques lignes les très nombreux messages que l'on nous a fait parvenir. Il en ressort que la très grande majorité des citoyens répondants souhaitent que l'on ait un règlement sur la sécurité nautique et surtout qu'un tel règlement soit appliqué de façon rigoureuse, ainsi que celui sur le bruit. Le message est très clair : l'on veut retrouver la quiétude et la joie de vivre dans un environnement sain et sécuritaire sur nos plans d'eau et autour d'eux.

Parmi les nombreuses autres suggestions proposées par les citoyens, mentionnons l'interdiction pour les embarcations à moteur de circuler la nuit; l'enregistrement de toutes les embarcations à moteur; l'émission de permis; l'interdiction de consommer de l'alcool sur l'eau; l'obligation de posséder une toilette sèche sur les pontons et autres genres d'embarcations qui séjournent pendant de longues heures (même la nuit) sur nos plans d'eau; la pose de panneaux et d'affiches informant tous et

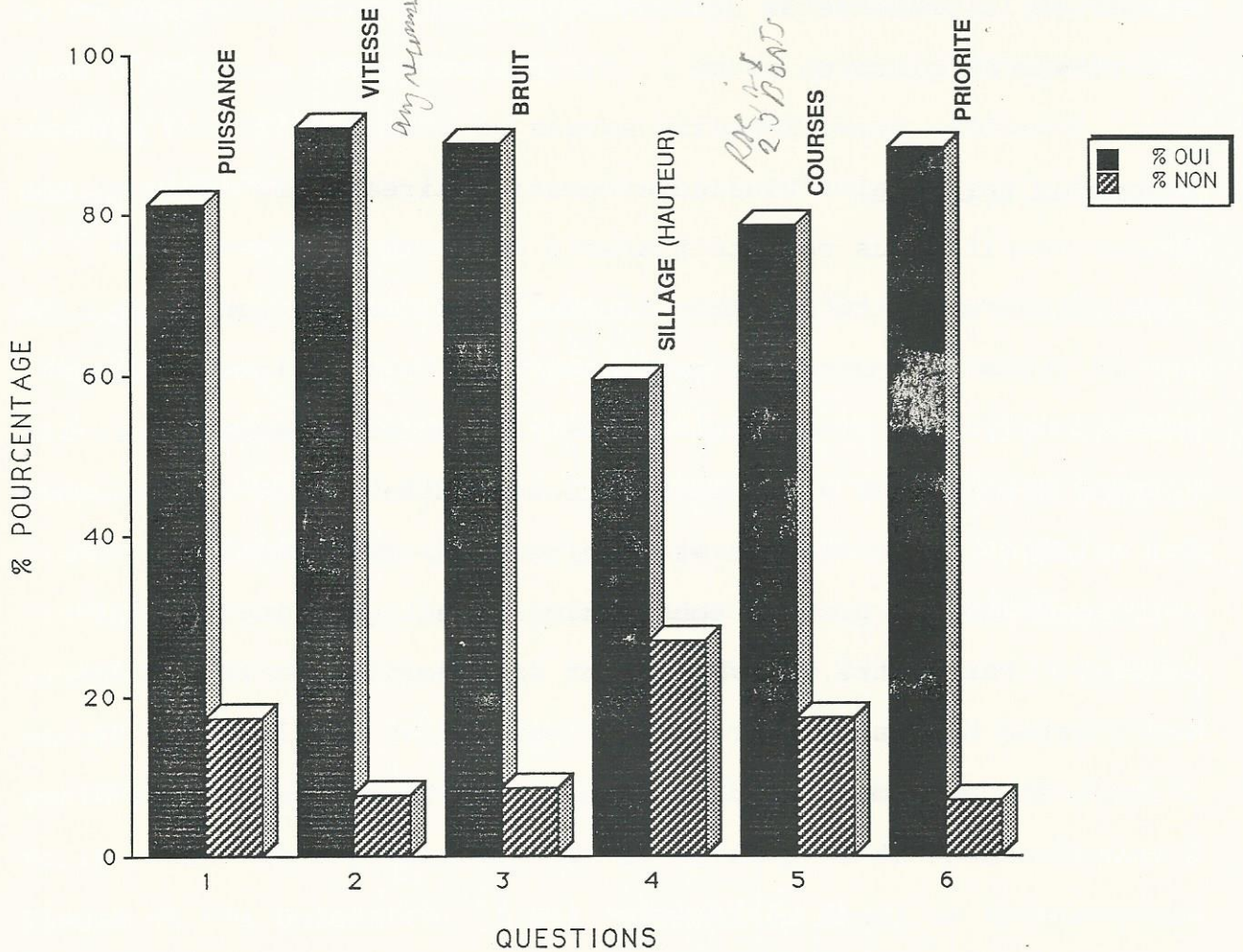
chacun des règlements en vigueur; etc. Enfin, l'on déplore l'augmentation de la pollution par l'essence, l'huile (dépôts le long des rives à plusieurs endroits, surtout les lundis matins d'été) et la présence de déchets de toutes sortes sur l'eau en été et sur la glace en hiver.

Phénomène paradoxal - Plusieurs questionnaires photocopiés et dûment remplis nous ont été transmis dans une même enveloppe. La très grande majorité (environ 60) de ces documents non sollicités par la Ligue et comportant quelques rares commentaires proviennent de touristes non contribuables. Assez étrangement, la plupart d'entre eux s'opposent à toute limitation de la puissance des moteurs, de la vitesse et du niveau de bruit sur l'eau, et suggèrent que les grosses embarcations aient priorité sur les petites. Par contre, ils se disent en majorité non favorables aux régates et courses sur l'eau. Faut-il en conclure que la plupart de ces individus de l'extérieur ont peu de souci pour l'environnement et la qualité de vie sur les lacs de notre municipalité et leurs rivages?

40

LIGUE DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DU LAC SIMON

Réponses au questionnaire relatif à la sécurité et au bruit sur nos plans d'eau.



- Questions:
- 1- Limitation de la puissance du moteur
 - 2- Limitation de la vitesse des embarcations
 - 3- Limitation du niveau de bruit des embarcations
 - 4- Limitation de la hauteur du sillage
 - 5- Interdiction de régates, courses
 - 6- Priorité des embarcations non motorisées